

Mairie de CAHAGNES

Cantine Scolaire

Agence Postale Intercommunale

Tél. : 02 31 77 60 56

apc.mairie@cahagnes.fr

Heures d'ouverture du mardi au samedi 8h45-12h

Cahagnes, le 23 avril 2025

CANTINE SCOLAIRE 2025 / 2026

Tarif

Le prix du repas est fixé à 4,20 € par enfant

(Délibération du conseil municipal N°20250408-15 du 08 avril 2025).

La facturation est établie de la façon suivante :

14 repas seront facturés chaque mois pendant 10 mois

Soit 58,80 € mensuel par enfant (pour les enfants inscrits 4 jours semaine).

En application de la délibération du conseil municipal *ci-dessus mentionnée*, seules les absences justifiées, sur présentation d'un certificat médical, et supérieures à 4 jours, sont déduites (merci de prévenir la mairie **apc.mairie@cahagnes.fr** afin de communiquer les jours d'absence).

Règlement des factures

Un avis de somme à payer vous sera adressé par le Trésor Public chaque mois par voie postale.
Pour les parents séparés, merci de préciser la personne qui règle les frais de cantine.

Les règlements se feront soit :

- par carte bancaire en ligne via le site tipi budget PAY FIP (un point numérique est en accès libre à l'agence postale)
- par carte bancaire ou en espèces jusqu'à 300 euros chez un buraliste agréé :
 - A Caumont sur Aure « bar des rallyes »
 - A Aunay sur Odon « le commerce 2 rue d'Harcourt » / « le sans souci 14 place de l'église »
 - A Villers Bocage « au Vieux Calvados 16 rue Pasteur » / au Vieux Puit 20 rue G. Clémenceau
- par chèque bancaire à envoyer au Trésor Public
- par virement bancaire

1 fiche par famille

Nom de l'enfant	Prénom	Date de naissance	Classe Rentrée 2025

Responsables légaux	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Père
Nom				
Prénom				
Adresse		Avis de somme à payer à adresser à cette adresse <input type="checkbox"/>		Avis de somme à payer à adresser à cette adresse <input type="checkbox"/>
Téléphone				
E-mail				
Date de naissance				

Demande son (leur) inscription(s) à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 :

4 jours 3 jours, préciser le jour :

N° allocataire CAF :

Je m'engage à régler les frais de cantine, et maintenir cette inscription toute l'année scolaire.

Les informations recueillies par la Mairie de Cahagnes ont pour finalité la constitution de votre dossier d'inscription de vos enfants à la cantine scolaire. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Cahagnes : rgpd@cdg14.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »